

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11/04/2024 A 18 H 30 A L'EJMT

I/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/02/2024

II/ POINTS INFORMATIFS

Etat annuel des indemnités des élus locaux

III/ POINTS DES RENDUS COMPTES (DÉCISIONS)

1. Des plans de financement présentés par le SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public de diverses rues (de la Pertuisane, Georges Brassens et de la Saunière)
2. Du bilan 2023 des MAPA
3. De la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO), attribuée à la SEM TERRITORIA, relative au projet de construction d'un nouveau bâtiment commercial à Trouy Bourg

IV/ POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. Approbation du plan de financement présenté par le SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public de la Rue du fanal
2. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
3. Nouvelle délibération sur les ZAEnR suite à la concertation du public des samedis matin 16 et 23 mars 2024 en mairie
4. Demande de subvention dans le cadre du CRST pour le projet « Biodiversité » (2ème tranche : miellerie, signalétique du château Rozé et petit outillage)

VIE MUNICIPALE ET LOCALE : Franck BRETEAU, le Maire
Conseiller communautaire

LA VIE POLITIQUE ET LES RELATIONS PUBLIQUES

Elections européennes du dimanche 9 juin 2024 : mise à disposition des salles communales et accès à la liste électorale

LA GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL ET LES RESSOURCES HUMAINES

Création de postes suite à la révision de l'annualisation des temps de travail du service enfance-scolaire au 1^{er} janvier 2024 induisant l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de plusieurs adjoints d'animation

LES ECOLES : Rachel TANNEUR, 3^{ème} Adjointe

Subventions Classes de neige pour les écoles élémentaires TB et TN

LES FINANCES COMMUNALES

1. Vote des Comptes de gestion et administratifs 2023 comprenant les rapports et bilans inhérents :
 - au foncier ;
 - à l'obligation du droit à la formation des élus ;
 - et au Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation d'Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP).
2. Vote de la reprise des résultats 2023 (Budgets annexes et Commune)
3. Vote des taux 2024 des impositions locales
4. Vote des Budgets
5. Acquisitions inférieures au seuil des 500 € HT
6. Approbation de la délibération portant sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP)
7. Etat des subventions 2024 accordées
 - Aux associations et autres organismes
 - Au CCAS
8. Cotisations 2024 (AMC & AMF, ARF Centre, TGV GRAND CENTRE AUVERGNE, ...)
9. Créances irrécouvrables
10. Fixation du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2024